

Minister of Justice
and Attorney General of Canada



Ministre de la Justice
et procureur général du Canada

The Honourable / L'honorable David Lametti, P.C., Q.C., M.P. / c.p., c.r., député
Ottawa, Canada K1A 0H8

03-111-99921 736 69

MAR 08 2021

Monsieur François Paradis
Président
Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement, bureau 1.30
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Mon collègue l'honorable Anthony Rota, président de la Chambre des communes, et l'honorable George J. Furey, président du Sénat, m'ont fait parvenir une copie de votre correspondance du 24 novembre 2020 concernant une résolution de l'Assemblée nationale du Québec portant sur Louis Riel. Je regrette de n'avoir pu vous répondre plus tôt.

Tout d'abord, sachez que j'apprécie le fait d'être saisi de l'appui des députés de l'Assemblée nationale du Québec à cette résolution. À ce titre, le gouvernement du Canada comprend que la vie et les contributions de Louis Riel méritent d'être reconnues par les Canadiens et les Canadiennes. En effet, Louis Riel est célébré de diverses façons partout au Canada, ce qui offre à tous les citoyens canadiens la possibilité de prendre en considération l'importance de sa contribution à l'édification d'un Canada diversifié.

Mon collègue l'honorable Bill Blair, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, est chargé de présenter toutes les demandes d'exercice de la prérogative royale de clémence agréées au Canada. Ainsi, je profite de cette occasion pour lui faire parvenir votre demande d'exonération.

Canada

J'apprécie le fait d'avoir été informé de votre demande. J'aimerais vous remercier, vous et vos collègues, de vos efforts pour faire reconnaître l'héritage de Louis Riel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



L'honorable David Lametti, c.p., c.r., député
(il/lui)

Ministre de la Justice et procureur général du Canada

c.c. : L'honorable Bill Blair, c.p., député
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile